

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

**Date de convocation :**  
16/04/2024

**Membres :**

En exercice **19**

Présents : **16**

Votants : **18**

**Date d'affichage :**

23/04/2024

**Date de publication :**

23/04/2024

**Le 22 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Étaient représentés :** Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR

**Absent :** Daniel BORDES

**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON

**DÉLIBÉRATION N° 2024-35**

**OBJET :** Convention d'Aménagement de Bourg – demandes de subventions auprès du Département de la Gironde pour l'aménagement de la traversée du bourg de Cabanac

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

La commune a souhaité poursuivre une réflexion initiée il y a une quinzaine d'années sur l'aménagement de son centre-bourg de Cabanac et le renforcement de ses liens avec son territoire, par la mise en œuvre d'une telle procédure.

L'étude préalable s'est concentrée sur la question de la qualité des espaces publics du centre-bourg, en harmonie avec les aménagements déjà menés. Ainsi, la phase de réflexion préalable à cette CAB a permis de définir un programme d'actions cohérent, adapté aux nouveaux contextes et de décliner dans le temps la stratégie d'aménagement en fonction des capacités d'investissement de la commune.

La 1ère étape de l'étude a établi un diagnostic dégageant les atouts et les faiblesses de ces espaces centraux, en croisant diverses thématiques : déplacements et accessibilité, pratiques et usages, qualité spatiale et paysagère. En s'appuyant sur la prise en compte des spécificités de la commune, possédant deux bourgs distincts, ce diagnostic a permis de préciser les attentes sur les espaces en lien direct avec ces noyaux historiques, mais aussi de révéler des enjeux sur le traitement des entrées de bourgs, et de définir des orientations d'ensemble.

La 2e étape a permis de traduire les principaux enjeux formulés à l'issue du diagnostic, et de décliner sur chaque bourg, les principes d'aménagement dans une logique d'ensemble et de cohérence dans le temps.

La dernière étape a dressé le bilan comparatif de ces propositions pour alimenter la mise au point du programme d'actions à décliner et à hiérarchiser dans le programme de la Convention d'Aménagement de Bourg. A ce titre, 4 actions prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet d'un calage financier auprès du Département de la Gironde :

- l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219),
- l'action C3 Cabanac – aménagements de la place du Général Doyen,
- l'action V4 Villagrains - espace de la salle des fêtes de Villagrains et RD219.

En 2023, l'aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219 à Villagrains (fiche action V1) a débuté et se terminera au printemps 2024 par la pose du revêtement en résine sur le carrefour.

**L'action C1, objet de la demande de subvention, porte sur l'aménagement de la traversée du centre-bourg (route des Graves) et repose sur les principes suivants :**

- améliorer la lecture de la traverse du bourg pour sécuriser la circulation et favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes),
- séquencer le parcours en marquant les seuils et le passage devant la future Mairie,
- souligner les ambiances paysagères, le patrimoine bâti (bourg du 19ème siècle, granges en bois et friche industrielle) et la topographie particulière d'un vallon affluent du Gât Mort,
- traiter les différentes articulations entre la voie et l'environnement urbain parcouru pour réduire l'effet de coupure.

Ces orientations permettront :

- de marquer des articulations spatiales et fonctionnelles en intégrant des dispositifs de ralentissement de la vitesse, un séquençage des parcours et un partage de l'espace en faveur des cycles et piétons,
- d'apaiser cette traversée en qualifiant les emprises des routes départementales sur les séquences au cœur du bourg (réduction de l'emprise de la chaussée, matérialisation de parcours piétons et cycles sécurisés, visibilité des intersections, végétalisation des abords...).

Le montant des travaux, hors honoraires et frais divers (relevé géomètre, étude réseaux, étude de sol, étude de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC, travaux d'enfouissement des réseaux par ENEDIS), se chiffre à 293 258 € HT y compris travaux de voirie départementale (116 400 € HT). L'enfouissement des réseaux télécom est estimé à 28 090,04 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ④ de solliciter une subvention de 30 % d'un montant éligible de 31 042,50 € HT au titre du dispositif « Bordures et caniveaux » soit **9 312,75 €** auprès du Département de la Gironde,
- ④ de solliciter une subvention de 35 % d'un montant éligible de 42 170 € HT au titre du dispositif « Aménagement de bourg » soit **14 759,50 €** auprès du Département de la Gironde,
- ④ de solliciter une subvention de 40 % d'un montant éligible de 12 277 € HT au titre du dispositif « Aménagement de sécurité » soit **4 910,80 €** auprès du Département de la Gironde,
- ④ de solliciter une subvention de 40 % d'un montant éligible de 61 683,50 € HT au titre du dispositif « Report modal création d'une voie verte » soit **24 673,40 €** auprès du Département de la Gironde,

- de solliciter une subvention de 25 % d'un montant éligible du dispositif « Enfouissement réseaux » soit **7 022,50 €** auprès du Département de la Gironde,
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement de la traversée du bourg de Cabanac hors travaux de voirie départementale	176 858 €	DET 2024 - État	30 %	53 057,40 €
		CD33 – Bordures et caniveaux	30 % de 31 042,50 € HT	9 312,75 €
		CD33 – Aménagement de bourg	35 % de 42 170 € HT	14 759,50 €
		CD33 – Aménagement de sécurité	40 % de 12 277 € HT	4 910,80 €
		CD33 – Report modal création d'une voie verte	40 % de 61 683,50 € HT	24 673,40 €
Enfouissement des réseaux télécom	28 090,04 €	CD33 – Enfouissement réseaux	25 % de 28 090,04 € HT	7 022,50 €
		Autofinancement	44,50 %	91 211,69 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>204 948,04 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>204 948,04 €</b>

- d'autoriser M. le Maire à signer les devis de travaux d'enfouissement des réseaux proposés par ENEDIS et le SDEEG ainsi que la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage « opération de génie civil de télécom ».

**POUR** : 18

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 avril 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne-Cécile DUCOSSON